

# AVIS DE PRE-INFORMATION : APPEL À PROPOSITIONS

**PREMIER APPEL A PROPOSITIONS DU BGFA EN SEPTEMBRE 2020  
- BURKINA FASO, LIBERIA, MOZAMBIQUE ET ZAMBIE**

À Helsinki, le 18 juin 2020



Suite à la décision prise lors du premier Comité de pilotage du programme Beyond the Grid Fund for Africa (BGFA), un premier Appel à propositions (BGFA1) sera lancé cet automne pour inviter les prestataires de services d'énergie hors-réseau intéressés à concourir pour un certain nombre de guichets/lots de financement. L'objectif est de stimuler de nouveaux modèles d'entreprises qui incitent et accélèrent le secteur privé à fournir l'accès à une énergie propre, de qualité et à un coût abordable à grande échelle au Burkina Faso, au Libéria, au Mozambique et en Zambie.

Cet Avis de pré-information comprend une description du processus de soumission et une présentation en détail des principaux critères et lignes directrices de Préqualification, des programmes « pays » et des lots et guichets de financement. Les exigences de préqualification du BGFA1 seront publiées au lancement en Septembre 2020 ; et les informations complémentaires seront diffusées via le site internet et les réseaux sociaux du BGFA.

En 2020, les progrès réalisés pour atteindre l'objectif d'accès à l'énergie ont été compromis par la pandémie de Covid-19 qui a frappé de plein fouet les économies africaines et, en particulier, les communautés les plus pauvres et les plus vulnérables. Le BGFA cherche à soutenir le déploiement de services énergétiques et la mise en œuvre de solutions énergétiques décentralisées afin d'atténuer l'impact du virus et de promouvoir une reprise verte.



## Liste des sigles et abréviations

Asdi	Agence suédoise de développement et coopération internationale
BGFA	Beyond the Grid Fund for Africa
BGFZ	Beyond the Grid Fund for Zambia
DS	Mise à l'échelle directe (« Direct Scale »)
LS	Démarrage et mise à l'échelle (« Launch to Scale »)
NEFCO	Nordic Environment Finance Corporation, Responsable de la gestion du Fonds BGFA
REEEP	Partenariat pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, Responsable de la mise en œuvre du BGFA
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international

## 1 Introduction

Beyond the Grid Fund for Africa (BGFA), le Fonds pour l'énergie hors-réseau en Afrique est une initiative axée sur les résultats. Le programme a été mis en place pour inciter le secteur privé à fournir des services énergétiques propres et de qualité à un coût abordable aux populations rurales et périurbaines hors-réseau en Afrique subsaharienne.

Le BGFA est conçu pour stimuler et accélérer le développement de modèles d'entreprises permettant la fourniture d'une énergie abordable à grande échelle tout en assurant leur durabilité. En effet, le BGFA vise à contribuer à l'Objectif de développement durable N°7 (qui vise à garantir d'ici 2030 l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable), et à l'Accord de Paris sur le climat et les politiques nationales en matière d'énergie.

En 2020, les progrès réalisés pour atteindre l'objectif d'accès à l'énergie ont été compromis par la pandémie de Covid-19 qui a frappé de plein fouet les économies africaines et, en particulier, les communautés les plus pauvres et les plus vulnérables. Le BGFA cherche à soutenir le déploiement de services énergétiques et la mise en œuvre de solutions énergétiques décentralisées afin d'atténuer l'impact du virus et de promouvoir une reprise verte.

Le BGFA est une initiative lancée et présentement entièrement financée par la Suède. Le programme a été conçu comme un fonds de financement autonome, géré par la Nordic Environment Finance Corporation, NEFCO et mis en œuvre par le Partenariat pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, REEEP. Power Africa qui est une initiative gérée par l'USAID lui apporte un appui technique considérable en nature. De nombreux bailleurs<sup>1</sup> ont d'ailleurs manifesté leur intérêt à participer au programme BGFA.

Afin que les soumissionnaires puissent se préparer à la parution du BGFA1, une description du processus de soumission est présentée ci-dessous, de même que les principaux critères et exigences de Préqualification. Les soumissionnaires devront a minima s'y conformer afin de recevoir l'invitation à soumettre les propositions finales. Le détail des exigences pour la Préqualification au BGFA1 sera publié lors de son lancement en Septembre 2020.

---

<sup>1</sup> Dont l'Allemagne et le Danemark.

## 2 Financement et processus du BGFA1

### 2.1 Contexte/Historique

Le BGFA1 s'appuie sur l'expérience du Beyond the Grid Fund for Zambia (BGFZ, <https://www.bgfz.org/>), une initiative suédoise faisant partie de Power Africa. Le BGFZ a démarré en 2016 et ses débuts prometteurs, y compris l'intérêt des consommateurs dans les zones rurales et périurbaines pour l'acquisition de services énergétiques abordables, la mobilisation de capitaux privés, et des résultats probants sur le plan social et du genre ont incité la Suède à étendre l'expérience aux zones rurales et périurbaines hors réseau au Burkina Faso, au Libéria, au Mozambique et à lancer une seconde phase en Zambie.

Le BGFA1 permet de combler un déficit de financement important entre l'appui au démarrage, traditionnellement offert par les « challenge funds » et les investissements privés à impact social, et les prêts commerciaux ou concessionnels nécessaires à la mise à l'échelle en Afrique subsaharienne. Dans le cadre du BGFA, les prestataires de services énergétiques bénéficient d'un financement direct et axé sur les résultats afin de surmonter les défis structurels initiaux du marché, de renforcer la confiance des entreprises et des investisseurs et de mobiliser de manière proactive différents types d'investissements en aval et des financements obtenus via des crédits.

Une étude du marché approfondie ayant consulté les autorités locales du secteur de l'énergie et un grand nombre de prestataires de services énergétiques potentiellement intéressés par le programme, a conclu que l'extension de l'approche du BGFA aux quatre pays cibles est tout à fait pertinente et justifiée. En particulier, cette étude a identifié et recommandé deux types de financements pour appuyer une transition énergétique durable dans les marchés en phase initiale et intermédiaire : 1) des investissements à impact social flexibles et catalytiques pour lancer les marchés en phase de démarrage (« Démarrage et mise à l'échelle », LS), et 2) un financement entièrement ex post, par connexion et basé sur les résultats pour soutenir l'agrandissement du réseau de distribution dans les marchés en phase intermédiaire (« Mise à l'échelle directe », DS). Dans le cadre du BGFA1, le financement DS a été retenu seulement pour la Zambie.

De plus amples informations sur le Programme BGFA sont disponibles sur le site : <https://beyondthegrid.africa>.

### 2.2 Programmes « pays », Lots et guichets de financement

Le 28 avril 2020, la Suède a approuvé le lancement du BGFA1 cet automne en invitant les prestataires de services énergétiques hors réseaux à soumissionner pour les guichets de financements suivants, qui seront décaissés sur une période de quatre ans :

Pays	Type d'intervention (Guichet de financement)	Montant global (Millions EUR) (Lot)	Valeur indicative par contrat (millions €)	Nombre de contrats attendus
Burkina Faso	Démarrage et mise à l'échelle (LS) Systèmes autonomes <sup>2</sup> et/ou Nano-réseaux <sup>3</sup>	Lot de financement : maximum 6,7 millions EUR (total)	1,0 - 2,5	3 – 4
Libéria	Démarrage et mise à l'échelle (LS) Systèmes autonomes ou Mini-/Micro-réseaux <sup>4</sup>	Financement maximum : 6,7 millions EUR (total) divisé en 2 Lots		
		Lot 1 : 4,2 (Systèmes autonomes)	1,0 – 2,5	2 – 3
		Lot 2 : 2,5 (Mini-/Micro-réseau)	1,25 - 2,5	1 – 2
Mozambique	Démarrage et mise à l'échelle (LS) Concession – Mini-/Micro-réseaux et/ou Systèmes autonomes	Lot de financement : maximum 6,7 millions EUR (total)	1,5 – 2,0	3 – 5
Zambie	Démarrage et mise à l'échelle (LS) Systèmes autonomes (consommateurs à faible revenu et zones rurales éloignées) ou Mini-/Micro-réseaux  Mise à l'échelle directe (DS) Systèmes autonomes (consommateurs à faible revenu et zones rurales éloignées)	Lot de financement maximum 11,7* (total) divisé en 3 Lots		
		Lot 1 : (LS- Systèmes autonomes)	1,5 – 3,0	2 – 3
		Lot 2 : (DS- Systèmes autonomes)	1,5 – 3,0	2 – 3
		Lot 3 : (LS- Mini-/Micro-réseaux)	1,0 – 2,5	2 – 3

\*Sous réserve d'approbation finale, 5,25 millions d'euros supplémentaires pourraient être mis à disposition du guichet de la Zambie par la Coopération allemande pour le développement.

<sup>2</sup> En général, l'expression « système autonome » fait référence à des services d'énergie renouvelable isolés et autosuffisants, et comprend une gamme de produits allant des systèmes solaires domestiques (SHS) aux équipements agricoles électriques.

<sup>3</sup> Les nano-réseaux sont définis comme de petits systèmes solaires qui peuvent être déployés sur un modèle de location-vente et qui peuvent être utilisés par un petit nombre de ménages et d'équipements à usage productif.

<sup>4</sup> Les mini-réseaux / micro-réseaux font généralement référence aux réseaux de distribution d'électricité isolés ou connectés au réseau, qui comprennent le cas échéant une capacité de production renouvelable propre, la gestion et le contrôle de la charge et l'infrastructure de distribution, et qui sont construits et exploités par un opérateur, délégataire du service public.

L'objectif principal du BGFA est d'inciter les prestataires de services énergétiques hors réseau à déployer près de 700 000 raccordements en zone rurale. Plus de 3,5 millions de personnes en bénéficieraient. Le contrat individuel octroyé à chaque entreprise pourrait s'élever, selon le pays, de 1 à 3 millions d'euros (indicatif).

Lors de la phase de mise en œuvre, les prestataires de services énergétiques retenus pourront également bénéficier de l'assistance technique et du soutien opérationnel du BGFA, notamment des conseils en matière de suivi et d'évaluation, ainsi que de la mobilisation de fonds supplémentaires.

### ***Burkina Faso***

Au Burkina Faso, il est prévu que le programme « pays » comprenne un seul guichet de financement « Démarrage et mise à l'échelle », avec un Lot de financement pour les systèmes autonomes et/ou les nano-réseaux. Ce Lot serait réservé aux projets d'électrification via des systèmes autonomes, y compris les systèmes solaires domestiques et productifs, ainsi qu'aux nano-réseaux fonctionnant sur un modèle de location-vente/consommation-vente. Les technologies modulaires faciles à déplacer seront privilégiées.

Les sites pour les nano-réseaux et/ou les activités productives pourraient être sélectionnés dans des zones où l'Asdi a financé la réhabilitation de petits barrages<sup>5</sup>, afin de créer des synergies entre le BGFA1 et d'autres programmes de développement financés par la Suède.

Les soumissionnaires devront démontrer une haute sensibilité à la question de la sécurité, par exemple par le biais d'un solide plan de sécurité. Le déploiement de services dans les zones rurales éloignées et pauvres pourrait être particulièrement encouragé.

### ***Libéria***

Compte tenu du marché des services énergétiques au Libéria, le programme « pays » comprendra un seul guichet de financement « Démarrage et mise à l'échelle », avec deux Lots de financement. Le Lot 1 sera destiné aux systèmes autonomes. Le Lot 2 sera destiné à soutenir le(s) projet(s) de mini-/micro-réseaux.

Dans le cadre de ces deux Lots, il est prévu d'encourager les usages productifs et les moyens de cuisson propre (pour plus de détails voir la section sur les activités productives ci-dessous), ainsi que le déploiement de services dans les zones rurales éloignées et pauvres et l'inclusion de clients institutionnels (par exemple, les services de santé et les écoles).

---

<sup>5</sup> De plus amples informations sur ces sites peuvent être consultées ici : <https://beyondthegrid.africa/wp-content/uploads/ProValAB.zip>.

## **Mozambique**

Pour le programme « pays » au Mozambique, un guichet unique de financement « Démarrage et mise à l'échelle » est prévu en collaboration avec le Fonds mozambicain pour l'énergie, FUNAE, dans le cadre d'un projet pilote d'octroi de licences axé sur la fourniture de services énergétiques hors réseau par des mini-/micro-réseaux et/ou des systèmes autonomes ; éventuellement dans des zones ou sites spécifiques sous concession. Cette approche pourrait éventuellement intégrer des solutions de cuisson propre.

## **Zambie**

Le programme « pays » en Zambie comprend deux Lots de financement pour les systèmes autonomes conçus pour inciter les prestataires de services énergétiques à développer et à mettre à l'échelle des modèles d'entreprise pouvant favoriser l'électrification par des systèmes autonomes d'entrée de gamme pour les clients à faible revenu et ceux des zones rurales éloignées.

Les prestataires de systèmes autonomes se trouvant à des stades de croissance avancés, desservant déjà de nombreux clients en Zambie, et manifestement capables d'attirer des investissements de tiers pour une croissance continue, pourront accéder au guichet de financement « Mise à l'échelle directe », qui offre des incitations ex post par connexion, pondérées en fonction du niveau de service (« niveau d'accès »<sup>6</sup>), dans un cadre rationalisé pour les appels d'offres et les rapports de suivi.

Les prestataires de services énergétiques basés sur des systèmes autonomes se trouvant à des stades de développement plus précoces et/ou les nouveaux venus sur le marché se verront proposer un préfinancement, un « investissement à impact social » basé sur les résultats et un financement « Démarrage et mise à l'échelle »). Une partie de ce financement pourra être décaissée avant la livraison des résultats (c'est-à-dire ex ante), le solde étant versé de manière échelonnée sur le reste du contrat selon un modèle de financement raisonnable adapté aux plans de déploiement sur la période du projet.

Le Lot de financement dédié aux mini/micro-réseaux est conçu pour soutenir l'expansion de la fourniture de services énergétiques par le secteur privé au travers desdits mini/micro-réseaux.

Les soumissionnaires devront choisir entre une soumission au guichet « Démarrage et mise à l'échelle » et « Mise à l'échelle directe ». Une double soumission pourra exceptionnellement être considérée mais devra être justifiée.

---

<sup>6</sup> Un cadre définissant les différents niveaux de service et leur pondération sera fourni dans les documents de Préqualification.



### *Usage productif*

Une partie du budget prévisionnel de chaque programme « pays » pourra être réservée pour encourager plus particulièrement les activités productives ou génératrices de revenus :

- Au Burkina Faso, 1 million d'euros maximum sera alloué en priorité à la promotion des services permettant des activités productives liées aux chaînes de valeur agroalimentaires, telles que la réfrigération et l'irrigation, ainsi qu'à la fourniture d'eau potable.
- Au Libéria, 0,5 million d'euros maximum sera alloué en priorité aux systèmes autonomes et 0,5 million d'euros maximum aux micro-réseaux pour les services permettant des activités productives liées aux chaînes de valeur agricoles et au pompage solaire.
- Au Mozambique, 0,3 million d'euros maximum sera alloué en priorité au financement des services permettant des activités de production liées à la connectivité, au pompage solaire et aux chaînes de valeur agricoles.
- En Zambie, 0,5 million d'euros maximum sera alloué en priorité aux activités productives ou aux connexions de niveau d'accès supérieur dans le cadre des Lots de financement.

Les fonds qui ne peuvent être alloués aux activités productives seront réaffectés aux Lots de financement existants dans le cadre du programme « pays » donné.

Bien que les bailleurs de fonds se soient engagés à financer ces guichets de financement, l'impact actuel de la COVID-19 pourrait nécessiter des ajustements dans les allocations décrites ci-dessus.

### 2.3 Processus de sélection

Le processus de sélection du BGFA1 se déroulera en deux phases :

1. Stade de Préqualification et
2. Stade de Proposition finale

Au cours de la phase de Préqualification, les soumissionnaires devront présenter une brève note conceptuelle et un certain nombre de pièces justificatives prouvant qu'ils remplissent les critères d'éligibilité et les exigences minimales en matière de capacité financière et technique, et qu'ils sont donc en mesure de présenter une proposition crédible et de qualité pour la fourniture de services énergétiques à l'échelle des marchés du BGFA1. Les soumissionnaires ayant passé avec succès l'étape de la Préqualification seront inscrits sur liste restreinte et invités à soumettre une proposition finale.

Au cours de la phase de Proposition finale, les soumissionnaires devront soumettre une proposition complète comprenant un plan d'affaires, un ou plusieurs modèles financiers et des documents justificatifs, permettant une évaluation indépendante, complète et ultérieurement, une vérification de la diligence raisonnable.

Le BGFA sera organisé en un processus de soumission en ligne, sans papier, via un système de soumission électronique.

## 2.4 Calendrier

La Préqualification au BGFA1 sera lancée en septembre 2020 et devrait être ouverte pendant environ quatre (4) semaines. La documentation détaillée de la Préqualification (y compris l'invitation, les lignes directrices de Préqualification et le modèle de note conceptuelle de Préqualification) du BGFA sera rendue publique lors du lancement.

Les entreprises figurant sur la liste préliminaire seront donc invitées à soumettre leurs propositions finales du début du mois de décembre 2020 jusqu'à la fin janvier 2021.

Toutes les dates limites seront publiées lors du lancement mais sont susceptibles d'être modifiées.

Il est attendu que les décisions finales concernant le financement du BGFA1 soient prises d'ici fin mai 2021.

Au cours du troisième trimestre de 2020, la NEFCO, en coordination avec le REEEP, pourrait organiser des webinaires ou autres événements au profit des prestataires de services énergétiques potentiellement intéressés, afin d'expliquer davantage les exigences et les attentes, le cas échéant. D'autres documents indicatifs, telles que les procès-verbaux des webinaires leur seront accessibles.

Le calendrier des webinaires ainsi que les autres informations utiles seront communiqués en temps opportun sur le site internet [www.beyondthegrid.africa](http://www.beyondthegrid.africa) et par e-mail.

Pour recevoir les mises à jour par email, inscrivez-vous à notre liste de diffusion ici: <http://eepurl.com/gIMJcn>

## 2.5 Inscriptions et soumissions

Les soumissionnaires seront tenus de s'inscrire et de soumettre leurs propositions uniquement via le système de soumission électronique du BGFA. Les soumissionnaires devront soumettre toute leur documentation **en anglais** et exprimer toutes les informations financières en euros. Les propositions de Préqualification soumises seront considérées comme étant dans leur forme finale.

Les soumissionnaires seront invités à poser leurs questions à travers le système de soumission électronique. Les questions et les réponses seront mises à la disposition de tous les soumissionnaires sous une forme rédigée conformément aux lignes directrices et calendrier applicables.

## 3 Principaux critères d'évaluation pour bénéficiaire du financement

### 3.1 Propositions finales

Les Propositions finales seront évaluées en fonction d'un certain nombre de critères et d'exigences d'évaluation. Les critères et exigences comprendront entre autres :

- la faisabilité technique
- la faisabilité commerciale
- la compréhension du marché et pertinence
- la capacité et expérience en matière de gestion
- le potentiel d'impact global sur le développement
- l'égalité des sexes
- la protection des consommateurs<sup>7</sup>
- la gestion des déchets électroniques
- la structure de financement et le levier financier
- la mise en œuvre et la capacité opérationnelle
- le rapport qualité-prix

La phase de Préqualification portera sur le respect par les soumissionnaires de certains critères d'éligibilité clés et des exigences minimales de capacité technique et financière. Les soumissionnaires qui satisfont à ces exigences minimales seront inscrits sur une liste restreinte et seront invités à soumettre une proposition finale.

La phase de Proposition finale portera sur la qualité du modèle d'entreprise et sur l'estimation pondérée de la subvention sollicitée par service énergétique, ce qui permettra d'obtenir un rapport qualité-prix global. La notation prendra en compte une approche d'enchères inversées dans laquelle les projets sont classés et se voient attribuer le financement sur la base du rapport qualité-prix du point de vue du BGFA1.

### 3.2 Principaux critères et exigences

La Préqualification comprendra entre autres une vérification de la conformité des soumissionnaires aux principaux critères et exigences ci-dessous.

---

<sup>7</sup> Dans leur proposition finale de Préqualification, les soumissionnaires devront s'engager à respecter le Code de protection des consommateurs de GOGLA. De plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.gogla.org/consumer-protection>. Plus précisément, les soumissionnaires seront tenus de s'être engagés à respecter le Code au stade de la diligence raisonnable (c'est-à-dire une [lettre d'engagement](#) et une lettre de déclaration envoyées à GOGLA) et de soumettre un [fichier d'auto-évaluation](#) rempli au BGFA. Les lauréats du BGFA seront tenus de renouveler leur engagement envers le Code pendant toute la durée du programme, conformément à la [politique d'auto-évaluation de GOGLA](#).

## **Pays éligibles au programme**

Les pays éligibles au programme de financement sont le Burkina Faso, le Libéria, le Mozambique et la Zambie.

## **Soumissionnaires éligibles**

Le BGFA1 vise à fournir un financement aux prestataires de services énergétiques privés afin d'accélérer l'accès à une énergie moderne et abordable.

### *Entités à but lucratif*

Pour être éligibles au financement BGFA1, les entreprises à but lucratif soumissionnaires devront être légalement constituées et inscrites dans le registre de commerce du pays ou à défaut s'engager à se constituer légalement avant la signature éventuelle du contrat.

### *Entités à but non lucratif*

Les entités à but non lucratif, les institutions publiques, les organisations communautaires et autres entités non-commerciales peuvent participer en tant que Membre du Consortium, Sous-traitant principal ou Partenaire de projet si elles sollicitent un financement au travers d'une filiale à but lucratif ou en tant que Membre d'un Consortium dont le Soumissionnaire Principal<sup>8</sup> est une entité à but lucratif.

### *Particuliers*

Les personnes individuelles ou groupes de personnes (qui ne sont pas légalement constitués) ne sont pas éligibles.

### *Consortium*

Les Consortiums<sup>9</sup> peuvent participer au BGFA1 à condition que le Consortium soit dirigé par un Soumissionnaire principal, qui est une entreprise à but lucratif et que le

---

<sup>8</sup> Le Soumissionnaire principal est défini comme une société à but lucratif, qui est légalement constituée et/ou enregistrée dans le pays du projet (ou qui est légalement constituée et/ou enregistrée dans son pays d'origine et qui garantit l'établissement d'une société à but lucratif légalement constituée et/ou enregistrée dans le pays du projet avant toute signature éventuelle d'un contrat). Le Soumissionnaire principal sera la contrepartie légale pour la signature des contrats avec la NEFCO. Le Soumissionnaire principal s'engage, en son nom ou au nom d'un Consortium, à assumer l'entière responsabilité de la réalisation du projet proposé envers la NEFCO. Le Soumissionnaire principal doit se conformer à tous les cadres fiscaux, réglementaires et juridiques de son pays d'origine et du pays du projet.

<sup>9</sup> Consortium : un groupe d'entreprises ou d'organisations qui acceptent de former un Consortium pour solliciter un financement du BGFA et réaliser le projet proposé dans le pays du projet. Le Consortium doit être réglementé et organisé par un Accord de Consortium. L'Accord de Consortium doit documenter la raison d'être du Consortium, identifier le Soumissionnaire principal et définir la manière dont le Consortium sera géré et fonctionnera en pratique. L'Accord de Consortium doit prévoir une responsabilité conjointe et solidaire des Membres du Consortium entre eux, avec le droit pour la NEFCO de faire valoir ses droits contractuels et toute réclamation de responsabilité

Consortium en tant que Soumissionnaire principal prend l'entière responsabilité de la mise en œuvre du projet tout en étant le répondant direct de la NEFCO pour ce qui concerne les documents de financement. Les Consortiums devront apporter la preuve d'une bonne capacité de gestion, de transparence et de responsabilité. Les Consortiums peuvent être composés de différents Membres du Consortium<sup>10</sup>.

### *Partenaire de projet*

Les Partenaires de projet peuvent être de nature non commerciale, mais devront avoir un intérêt matériel et significatif dans la réalisation du projet. En général, les partenaires de projet sont les fournisseurs de produits, les partenaires de services financiers, les prestataires de services d'ingénierie, de fourniture des équipements et de construction (EPC) ou similaires.

Un Partenaire de projet est toute société, organisation ou entité juridique (y compris les associations, les ONG et les organisations à but non lucratif, etc.), qui n'est pas un Soumissionnaire principal, un membre du Consortium ou un sous-traitant important, et qui n'a pas d'intérêt commercial ou économique direct dans la réalisation du projet proposé, mais qui s'associe ou coopère avec un Soumissionnaire principal ou un Consortium d'une manière significative pour fournir un soutien et/ou un appui (sur une base commerciale ou non commerciale) pour la réalisation du projet proposé (par exemple par la sensibilisation, la formation, le renforcement des capacités, etc.) Les projets peuvent impliquer plus d'un Partenaire de projet. Un Partenaire de projet doit être légalement enregistré dans son pays d'origine et doit se conformer à tous les cadres fiscaux, réglementaires et juridiques de son pays d'origine et du pays du projet.

### *Sous-traitant principal*

Toute entreprise ou organisation qui est engagée par un Consortium, ou le Soumissionnaire principal, pour être responsable de la livraison directe et/ou de l'exploitation d'un ou plusieurs éléments du projet, qui représentent au total 15 % ou plus de la valeur du financement BGFA proposé dans le pays du projet. Pour plus de clarté, les prestataires et fabricants d'équipements dans le cours normal des activités du Soumissionnaire principal / Consortium ne devront pas être considérés comme des sous-traitants importants dans ce contexte, sauf s'ils sont également engagés dans des activités directement liées à la mise en œuvre et à l'exploitation du projet proposé (par exemple, l'installation et la mise en service et/ou l'exploitation d'un mini-réseau).

---

liée au projet proposé dans son ensemble par l'intermédiaire du Soumissionnaire principal (en tant que seule contrepartie de la NEFCO dans le cadre des contrats BGFA). Une version préliminaire de l'Accord de Consortium doit être communiquée à la NEFCO au plus tard au stade de la Proposition finale. La version finale de l'Accord de consortium doit être satisfaisante pour la NEFCO et une version signée de l'Accord doit être fournie à la NEFCO au plus tard avant la signature d'un éventuel contrat BGFA. Le Consortium peut être composé d'entités à but lucratif et non lucratif à condition qu'un Soumissionnaire Principal ait été identifié.

<sup>10</sup> Membre du consortium : une société ou une organisation légalement enregistrée dans son pays d'origine et en conformité avec tous les cadres fiscaux, réglementaires et juridiques dans son pays d'origine et dans le pays du projet.

Un Sous-traitant principal doit être légalement constitués dans son pays d'origine et se conformer à tous les cadres fiscaux, réglementaires et juridiques de son pays d'origine et du pays du projet.

## Conformité

Pour être présélectionnés, les soumissionnaires devront s'être familiarisés avec les politiques et lignes directrices générales du BGFA1 applicables à la mise en œuvre du projet proposé, et disponibles à l'adresse suivante : <https://www.nefco.org/about-nefco/legal-framework-and-guidelines/>, et être prêts à y adhérer.

Tous les soumissionnaires devront prouver qu'ils sont en règle dans le pays où ils sont inscrits au registre de commerce et qu'ils respectent tous les cadres fiscaux, politiques et réglementaires applicables dans ce pays et dans le pays du projet.

Les soumissionnaires devront avoir mis en place des structures et des politiques de gouvernance d'entreprise adéquates. Ces structures et politiques doivent au minimum couvrir les points suivants:

- Les aspects environnementaux (un plan de gestion des déchets électroniques sera exigé au stade de Proposition finale) et non au stade de la Préqualification.
- Les aspects sociaux
- Les aspects liés au genre (un plan d'action en faveur de l'égalité des sexes sera exigé au moment de la Proposition finale ; et non au stade de la Préqualification).
- Les pratiques interdites

## Projets éligibles

Les critères d'éligibilité minimums suivants s'appliqueront à toute proposition de projet au BGFA1. En outre, certains guichets ou lots de financement du BGFA1 peuvent inclure d'autres critères auxquels les soumissionnaires auront à satisfaire pour que leur projet soit recevable au stade de la Proposition finale et avant l'octroi d'un éventuel contrat.

### *Normes et technologies*

Pour bénéficier d'un financement au titre du BGFA1, un projet doit utiliser une ou plusieurs des technologies suivantes pour la production d'énergie, selon le guichet de financement spécifique demandé :

- Énergie solaire photovoltaïque (PV)
- Eolien
- Hydroélectrique
- Biomasse
- Bioéthanol
- Biogaz

Les solutions de cuisson basées uniquement sur la biomasse sèche ou les solutions d'énergie non renouvelable ne seront pas éligibles.

Le projet devra utiliser des systèmes, du matériel et des logiciels technologiquement modernes, conformes aux normes techniques industrielles en vigueur et satisfaire à toutes les normes et réglementations légales en vigueur dans le pays du projet, comme indiqué plus en détail dans les lignes directrices de Préqualification.

Pour être éligible au financement au titre de BGFA1, un projet devra utiliser des sous-composantes de matériels et de logiciels de systèmes d'alimentation technologiquement modernes, conformes aux normes techniques en vigueur (par exemple, ISO/IEC, IEC IEEE ou équivalent).

Tout projet déployant des systèmes solaires domestiques autonomes (SHS) devra répondre à une norme minimale de qualité et de fiabilité. Cette exigence est satisfaite par des produits ayant été ou étant en cours de certification par Lighting Global ou IEC TS 62257-9-8:2020.

#### *Suivi et relevé des consommations*

Pour être éligible au financement de BGFA1, un projet devra assurer un niveau minimum de collecte automatisée de données sur les services énergétiques déployés.

Le soumissionnaire devra établir une intégration de transfert de données via une interface de programmation d'application (API) à la plate-forme de suivi du BGFA (EDISON). Cette intégration doit assurer le transfert automatisé d'une série de données comme les informations sur les clients, les spécifications des services énergétiques, la localisation, les paiements et les transactions, la consommation, etc.

Les exigences spécifiques pour l'intégration à EDISON seront détaillées dans les lignes directrices de la Préqualification.

#### *Aspects environnementaux, sociaux et de genre*

Le BGFA1 soutient les services et les solutions en matière d'énergies renouvelables.

Le BGFA reconnaît les défis environnementaux liés aux produits solaires hors-réseau en fin de vie, notamment en ce qui concerne la collecte et le recyclage appropriés des déchets. La plupart des pays africains ne disposent pas de politiques ni de réglementations ou d'infrastructures physiques efficaces pour gérer les déchets électroniques. Le BGFA1 exigera que les entreprises respectent certaines exigences minimales en matière de politique de gestion des déchets électroniques. Au stade de la Proposition finale ou au plus tard avant la signature éventuelle d'un contrat, les soumissionnaires devront fournir un plan de gestion des déchets électroniques démontrant qu'ils peuvent satisfaire aux exigences, qui seront détaillées dans les lignes directrices de la Préqualification et dans les lignes directrices pour la Proposition finale.

Pour être retenus, les soumissionnaires devront au minimum offrir des opportunités égales aux hommes et aux femmes. Ce critère sera évalué à la fois par les aspects de gouvernance organisationnelle au moment de la soumission (tels que la représentation équilibrée des sexes à tous les niveaux hiérarchiques et l'égalité de rémunération) et par leur inclusion des considérations liées au genre dans la Proposition finale (par exemple, plan d'action en faveur de l'égalité des sexes, stratégie marketing/de sensibilisation, potentiel d'utilisation dans les activités productives de l'énergie pour les femmes, etc.)

### **Financement du projet**

Les Soumissionnaires principaux/les Consortiums devront indiquer le financement total sollicité et les besoins annuels de financement, en conformité avec les modalités des guichets de financement du BGFA1 et en fonction de la phase de mise en œuvre (« Démarrage et mise à l'échelle » et « Mise à l'échelle directe »), sur la période de programmation concernée de 2021 à 2025.

Les fonds BGFA1 peuvent être utilisés pour couvrir les dépenses et les investissements dans toutes les activités légitimes de création et de fonctionnement de l'entreprise, y compris:

- Création et préparation des opérations
- Coûts du matériel et des logiciels
- Frais de personnel
- Formation et renforcement des capacités
- Mise à l'échelle

Les Soumissionnaires principaux et les Consortiums devront démontrer des niveaux de cofinancement de projet correspondants de la part de toute autre partie. Bien que le BGFA1 n'exige pas de cofinancement minimum garanti au moment du contrat, les projets devront démontrer une structure de capital et un modèle financier crédibles, ainsi qu'un plan de collecte de fonds, pour aboutir à un cofinancement s'élevant au moins à 100 % de la demande de financement du BGFA1.

### **Conditions liées à la capacité technique et professionnelle**

Les soumissionnaires / Consortiums devront disposer de ressources, de compétences et d'expérience suffisamment documentées pour réaliser des projets dans le(s) domaine(s) d'expertise proposé(s).

Les Soumissionnaires / Consortiums devront proposer une équipe clé de gestion, chargée de réaliser et de coordonner les services proposés dans le cadre du/des projet(s). Les qualifications de l'équipe devront être adaptées aux objectifs/activités décrits dans la/les proposition(s).

Il sera nécessaire de préciser dans la note conceptuelle (pendant la phase de Préqualification) ainsi que dans la Proposition finale si le Soumissionnaire principal / le Consortium envisage de confier la mise en œuvre de certains aspects du contrat à des consultants ou des sous-traitants, c'est-à-dire aux Partenaires de projet (à distinguer des autres Membres du Consortium) pour toute partie du travail représentant plus de 15 % de la valeur totale du contrat.



## Exigences relatives à la situation financière

Les Soumissionnaires seront tenus de présenter une situation financière saine, attestée par le rapport d'audit le plus récent (datant de moins de deux ans) et les états financiers vérifiés du Soumissionnaire principal. Les informations fournies serviront à évaluer la santé financière et la rentabilité du Soumissionnaire, ainsi que la disponibilité des ressources financières pour la mise en œuvre du projet.

Soumissionnaire principal :

- Les états financiers audités devront démontrer que le Soumissionnaire est dans une situation de liquidité stable par le biais d'un ratio courant d'une valeur minimale de un.
- Le Soumissionnaire devra également présenter des capitaux propres par rapport aux actifs corporels nets d'au moins 15 %.
- Un chiffre d'affaires annuel minimum audité de 1 million de dollars US en 2019 sera requis pour bénéficier du financement « Mise à l'échelle directe ». Si la filiale ne répond pas aux critères d'éligibilité, les finances de la société mère seront déterminantes.

Si le Soumissionnaire principal n'a pas encore créé de société dans le pays du projet, ou s'il ne dispose pas de données financières, les ratios de la société-mère seront appliqués.

### 3.3 Preuve de la conformité aux critères et exigences

La NEFCO exigera une preuve complète de la conformité des soumissionnaires aux critères d'éligibilité et aux exigences ci-dessus, au plus tard avant la signature du contrat ou au travers des conditions préalables pour son entrée en vigueur, ou avant le premier décaissement dans le cadre de tout contrat signé.

En outre, tout changement important ou toute absence de justification des informations clés de présélection dans la Proposition finale par rapport à la soumission de Préqualification entraînera le rejet de la Proposition finale.

## 4 Réserve de droits

La NEFCO se réserve le droit et, cela à son entière discrétion, d'ajuster et de compléter les principaux critères d'éligibilité et les exigences de Préqualification décrits ci-dessus, ainsi que toute autre orientation fournie en rapport avec le BGFA1.